

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 14 avril 2016

**Présents** : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESSOLE, Henri PEJOUAN, Valérie CAMERIN, Laurent VERGER.

**Absents** : Josiane MAILHOL, Valérie CAMERIN, Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL.

**1) Budget communal 2016 - Vote du taux des taxes directes locales** : le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, identiques depuis 2011, à savoir 20,12 % pour la taxe d'habitation (TH), 28,61 % pour le foncier bâti (FB), 113,69 % pour le foncier non bâti (FNB).

**2) Vote des subventions communales** : le conseil municipal vote les subventions aux associations, pour la plupart reconduites à l'identique, pour un montant total arrondi de 20 000 €.

**3) S.I.A.H. du Bassin du Fresquel** : le conseil municipal précise que la quote-part de la commune au Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin du Fresquel, d'un montant de 2 487,62 €, est inscrite à l'article 6554 du budget primitif de l'exercice 2016.

**4) Adoption du budget 2016 - Ville** : le conseil municipal adopte le budget 2016 arrêté en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 1 399 788,49 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1 127 827,47 €. A noter que la contribution au redressement des finances publiques instaurée par l'Etat par le biais de la baisse de la dotation globale de fonctionnement - DGF s'élève à 18 041 €, mais que cette contribution est atténuée par la dotation de solidarité rurale –DSR en augmentation de 8 511 € sur l'année précédente.

**5) Adoption du budget 2016 - Service Eau et Assainissement** : le conseil municipal adopte le budget 2016 arrêté en recettes et dépenses de la section d'exploitation à la somme de 135 099,02 € et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 613 910,39 €.

A préciser que le montant des surtaxes communales est maintenu identique à celui voté en 2015, soit 0,2144 € par m<sup>3</sup> pour l'eau et 0,4878 € par m<sup>3</sup> pour l'assainissement.

**6) Médiathèque - Mobilier et services numériques** : le conseil municipal retient les dossiers de demande de subventions auprès de la Direction des affaires culturelles – DRAC pour la médiathèque ; à savoir pour l'équipement, mobilier et matériel initial d'un montant de 18 887,96 € TTC et pour la création de services numériques d'un montant de 10 254,00 € TTC.

**7) Assistance technique – Convention avec le Département** : le conseil municipal approuve le principe d'une assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif et autorise le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2016, pour une participation fixée à 1,48 € habitant/an pour la mission d'assistance et à 0,21 €/habitant/an pour les frais de contractualisation.

**8) Plan local d'urbanisme – Modification** : la modification du plan local d'urbanisme – PLU doit être lancée en 2016 pour mise en compatibilité avec les lois Grenelle et ALUR ; une commission ad'hoc est désignée à cet effet : en sont membres Alain ROUQUET, maire, Gilbert PEYRE, Magali FRECHENGUES, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESSOLE, Laurent VERGER.

**8) Extension réseau assainissement – Demande de subvention** : le conseil municipal approuve l'avant projet établi par Véolia en vue de procéder à l'extension du réseau d'assainissement Lauragaise-Basse pour un montant de travaux de 39 997 € H.T. et sollicite auprès du Département de l'Aude et de l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible.

**9) Questions diverses :**

\* la convention à passer avec l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon pour l'acquisition de trois immeubles sis boulevard de Sébastopol, en vue de la réalisation de logements sociaux, sera soumise à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

\* la demande de participation financière présentée par le fonds unique pour le logement – FUL est rejetée.